

# SÉANCE DU 13 AVRIL 2015

~~~~~

Date de convocation : 7 avril 2015

L'an deux mille quinze, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient présents :** DAYDE Francis, HILAIRE Christine, DUFFAU Pierre, GLAZEWSKI Nathalie, MASSIBOT Michelle, UBASSY Robert, CHAMPEAU Alain, SANCHEZ DEL VALLE Rafael, MOURIER Patrick, POURRAZ Mylène, BERGERET Sylvie, BOUTEILLON Malorie, SCHELSTRAETE Virginie, SZABO Jacques, COLONGIN Michel, FORD Odile.

**Etaient absents excusés :** BLANCHOIN Eliane et JOUVE André.

Procuration de Mme BLANCHOIN Eliane à Mme MASSIBOT Michelle et de M. JOUVE André à M. GROSSET Jean-Marie.

Madame Christine HILAIRE a été nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 23 mars 2015 est approuvé après les rectifications suivantes :

M. Jacques SZABO précise concernant l'association Arabesques page 6 qu'il s'agissait d'une réunion et non de l'Assemblée Générale.

## **1) Subventions 2015**

M. Francis DAYDE revient sur la subvention au CLIC qui était restée en suspend lors du dernier conseil. Il propose d'attribuer 300 € vu le service que cette association a apporté aux personnes âgées sur Grillon.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **2) CCAS**

### **a) Compte Administratif 2014 du CCAS :**

| <b>FONCTIONNEMENT</b>       | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> | <b>Résultats</b>  |
|-----------------------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| Fonctionnement 2014         | 1 798,14 €      | 3 183,71 €      | 1 385,57 €        |
| Résult. Antér. reporté 2013 |                 |                 | 7 985,64 €        |
| <b>Résultat à affecter</b>  |                 |                 | <b>9 371,21 €</b> |

Le Compte Administratif 2014 de la Commune est adopté à l'unanimité.

**b) Affectation du Résultat 2014 du CCAS :**

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, soit 9 371,21 €, décide de l'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif 2015.

**c) Budget Primitif 2015 du CCAS :**

| <b>FONCTIONNEMENT</b>           | Dépenses           | Recettes           |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| Fonctionnement 2015             | 10 371,21 €        | 1 000,00 €         |
| Résultat antérieur reporté 2014 |                    | 9 371,21 €         |
| <b>Total</b>                    | <b>10 371,21 €</b> | <b>10 371,21 €</b> |

L'ensemble du conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2015 du C.C.A.S..

**3) Service Eau et Assainissement**

**a) Compte Administratif 2014 du Service Eau et Assainissement :**

M. Pierre DUFFAU présente le compte administratif 2014 du Service Eau et Assainissement.

| <b>FONCTIONNEMENT</b>    | Dépenses | Recettes    | Résultats          |
|--------------------------|----------|-------------|--------------------|
| Fonctionnement 2014      |          | 73 887,06 € | + 73 887,06 €      |
| Résultat à affecter 2015 |          |             | <b>73 887,06 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b> | Dépenses | Recettes     | Résultats      |
|-----------------------|----------|--------------|----------------|
| Investissement 2014   |          | 184 160,48 € | + 184 160,48 € |

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget du service de l'eau et assainissement

**b) Affectation du Résultat 2014 du service Eau et Assainissement:**

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, soit 73 887,06 €, décide de l'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif 2015.

**c) Budget Primitif Service Eau et Assainissement 2015 :**

| <b>FONCTIONNEMENT</b> | Dépenses            | Recettes            |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement 2015   | 136 887,06 €        | 136 887,06 €        |
| <b>Total</b>          | <b>136 887,06 €</b> | <b>136 887,06 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b> | Dépenses            | Recettes            |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Investissement 2015   | 214 160,48 €        | 214 160,48 €        |
| <b>Total</b>          | <b>214 160,48 €</b> | <b>214 160,48 €</b> |

L'ensemble du conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2014 du Service Eau et Assainissement.

**4) Commune :**

**a) Compte Administratif 2014 de la Commune :**

M. Pierre DUFFAU présente le compte administratif 2014 de la Commune.

| <b>FONCTIONNEMENT</b>          | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> | <b>Résultats</b>      |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------|
| Fonctionnement 2014            | 1 197 651,27 €  | 1 526 658,58 €  | 329 007,31 €          |
| Résultat antérieur reporté     |                 |                 | 223 594,78 €          |
| Résultat à affecter 2014       |                 |                 | <b>552 602,09 €</b>   |
| <b>INVESTISSEMENT</b>          | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> | <b>Résultats</b>      |
| Investissement 2014            | 1 126 733,53 €  | 1 034 402,83 €  | - 92 330,70 €         |
| Résult. antérieur reporté 2013 |                 |                 | - 168 683,00 €        |
| Solde d'exécution déficitaire  |                 |                 | - <b>261 013,70 €</b> |
| Restes à réaliser              | 218 600,00 €    | 427 334,00 €    | - <b>208 734,00 €</b> |
| <b>Besoin de Financement</b>   |                 |                 | - <b>52 279,70 €</b>  |

Les investissements réalisés en 2014 sont l'achèvement des travaux de la Place de la Bourgade, la voirie 2013, toiture de l'école élémentaire, terrasse de la cantine scolaire, frigo et congélateur de la salle des fêtes, placard chauffant de la cantine scolaire.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget communal.

### **b) Affectation du résultat 2014 de la Commune:**

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, soit 662 602,09 € décide d'affecter 52 279,70 € à la section d'investissement du budget primitif 2015 (article 1068), le solde disponible, d'un montant de 500 322,39 € étant affecté à la section de fonctionnement du budget primitif 2015.

### **c) Vote des 3 taxes :**

M. le Maire propose de ne pas modifier les 3 taxes.

|                                 | <b>Taux de<br/>Grillon</b> | <b>Taux moyen</b>    | <b>Taux moyen</b> |
|---------------------------------|----------------------------|----------------------|-------------------|
|                                 | <b>Depuis 2009</b>         | <b>départemental</b> | <b>national</b>   |
| <b>Taxe d'habitation</b>        | <b>7,13</b>                | 23,31                | 23,95             |
| <b>Taxe foncière (bâti)</b>     | <b>22,9</b>                | 22,16                | 20,20             |
| <b>taxe foncière (non bâti)</b> | <b>43,45</b>               | 55,62                | 48,53             |

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux.

### **d) Budget Primitif de la Commune 2014 :**

Les projets de travaux d'investissement 2015 sont les suivants : travaux de voirie 2015, création d'un skate park, la construction d'une Maison Régionale de Santé, rénovation et création d'une salle du Conseil dans la magnanerie, abri entrée des écoles, l'acquisition d'un tractopelle, renouvellement des logiciels et serveur informatique mairie, acquisition d'un terrain pour l'agrandissement du cimetière, création d'une épicerie dans l'ancien local du foot.

| <b>FONCTIONNEMENT</b>                          | Dépenses              | Recettes              |
|------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Fonctionnement 2015                            | 1 233 527,00 €        | 1 353 630,00 €        |
| Virement à la section<br>d'investissement      | 620 425,39 €          |                       |
| Affectation excédent<br>antérieur reporté 2014 |                       | 500 322,39 €          |
| <b>Total</b>                                   | <b>1 853 952,39 €</b> | <b>1 853 952,39 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b>                         | Dépenses              | Recettes              |
|-----------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Investissement 2015                           | 1 674 600,00 €        | 884 334,00 €          |
| Remboursement capital d'emprunt               | 70 000,00 €           |                       |
| Affectation du résultat 2014 à l'article 1068 |                       | 52 279,70 €           |
| Emprunts *                                    |                       | 448 574,61 €          |
| Virement de la section de fonctionnement      |                       | 620 425,39 €          |
| Déficit d'investissement reporté 2014         | 261 013,70 €          |                       |
| <b>Total</b>                                  | <b>2 005 613,70 €</b> | <b>2 005 613,70 €</b> |

Mme Sylvie BERGERET propose au vu de l'excédent de rembourser certains emprunts arrivant à échéance dans un à deux ans.

Réponse : dans le budget primitif si l'ensemble des investissements sont réalisés, il sera nécessaire d'emprunter 448 574 €. En conséquence, le remboursement de l'emprunt ne semble pas opportun. La commune devrait emprunter pour rembourser les emprunts. Par ailleurs, il n'est pas conseillé de rembourser des emprunts en fin de vie, puisque les annuités sont uniquement du capital et non des intérêts.

- Épicerie : M. le Maire présente le projet d'aménagement d'une épicerie dans l'ancien local du foot. Il précise qu'une jeune grillonnaise souhaite installer une épicerie et proposer des produits du monde et du terroir.

Le projet prévoit une montée d'escalier indépendante pour desservir un futur logement à l'étage. L'épicerie serait au rez de chaussée avec une petite réserve puisqu'elle aura peu de stock.

M. Michel COLONGIN pense que ce projet est risqué et ne souhaite pas mettre en difficulté la future épicière. Il doute de la viabilité d'une épicerie à Grillon.

Mme Sylvie BERGERET suggère de proposer la gratuité du loyer ou un loyer progressif pour faciliter l'installation.

M. le Maire précise que la commune ne fera pas de plus value sur l'opération et évoque un loyer de l'ordre de 300 € par mois.

M. Jacques SZABO propose de réserver deux emplacements de stationnement pour l'épicerie.

Mme Odile FORD pense que l'ensemble des places devrait être en arrêt minute.

M. le Maire ne veut pas revenir sur le débat du stationnement sur la Place.

- Terrain cimetièrre : le bornage a eu lieu et la commune achète 2080 m<sup>2</sup>. Une bande de 10 m de large a été réservée pour M. Baconnier.

- Logement au dessus de la Poste : M. le Maire informe du départ de la locataire. Des travaux de mise au propre seront faits avant de relouer ce logement.

- Les illuminations de fin d'année : 12 000 € sont prévus au budget mais pour tout le mandat. Il est prévu de terminer l'entourage des arbres de la Place et les entrées du Village.

- Maison de Santé :

Mme Odile FORD demande s'il y a des nouvelles sur les futurs locataires.

M. le Maire rappelle qu'aujourd'hui le projet compte les infirmières. Une jeune ostéopathe et une jeune orthophoniste sont intéressées. Elles finissent leurs études dans deux ans.

Mme Sylvie BERGERET s'inquiète de la partie pharmacie qui représente un gros morceau. Elle demande si pour Grillon il ne s'agit pas d'une trop grosse aventure.

M. le Maire confirme qu'il se pose les mêmes questions, la pharmacie représentait 180 m<sup>2</sup>.

Mme Michelle MASSIBOT est convaincue qu'une fois construite cette maison de santé attirera des locataires.

Mme Christine HILAIRE demande si la pharmacie prévoit toujours de s'installer à Vival.

M. le Maire n'a toujours rien reçu en ce sens. Mais le projet à Vival reste compliqué. Il n'y a pas de vitrine, pas d'accès handicapés et impossibilité d'installer la rampe sur le trottoir.

M. le Maire rappelle que la commune avait acquis la Maison Milon et fait un gros investissement sans but précis.

M. Robert UBASSY donne l'exemple de Mirabel qui a reçu un franc succès après sa construction.

M. Pierre DUFFAU aimerait avoir des explications de la pharmacie.

Mme Odile FORD propose de rencontrer la pharmacienne.

M. le Maire pense que les rapports avec la pharmacienne se sont envenimés lorsque la commune a refusé de lui verser 80 000 € de dédommagement suite aux travaux de la Place de la Bourgade.

M. Francis DAYDE précise que lors du dernier entretien la pharmacienne projetait d'aller à Vival pendant 3 ans, puis revenir à la maison de santé.

M. Michel COLONGIN pense qu'il faut lancer un ultimatum à la pharmacienne.

Après discussion, le conseil municipal décide de nommer deux volontaires pour rencontrer la pharmacienne : Francis DAYDE et Odile FORD.

Mme Sylvie BERGERET souhaite s'abstenir pour le vote du budget qui ne lui convient pas. Elle remet en cause la construction de la maison de santé.

Pour le même motif, Mme Odile FORD, M. Michel COLONGIN et M. Jacques SZABO souhaite s'abstenir pour le vote du budget primitif 2015.

Le budget primitif est voté avec 15 voix pour et 4 abstentions.

### **6) Questions Diverses :**

Skate park : le conseil municipal évoque plusieurs hypothèses pour la localisation du skate park :

- devant l'école mais en réduisant le parking, il est limité dans l'espace,
- au tennis terrain de 6000 m<sup>2</sup> suffisamment grand, permettant des futurs aménagements complémentaires,
- au terrain Courtial.

Des conseils seront demandés à l'architecte de la maison de santé.

- Affaire Del Papa : le tribunal a débouté M. Del Papa le 27 mars 2015.

- M. Pierre DUFFAU évoque les problèmes des conteneurs poubelles Place des Escourneaux.

- Mme Michelle MASSIBOT signale des trous à boucher chemin d'Authèze.

- Mme Mylène POURRAZ signale le mauvais éclairage extérieur de la salle des Fêtes qui favorise les vols.

- Mme Odile FORD évoque les problèmes des affichages

- Francis DAYDE rappelle la Foire du 31 mai une réunion d'organisation est programmée le 23 avril à 19h.

- M. le Maire annonce qu'une opération d'information sur les débits de boissons sera organisée pour les Présidents d'Associations. La législation sur les débits de boisson temporaires est pointue et compliquée. M. le Maire souhaite que les Présidents des Associations soient bien conscients que leur responsabilité est engagée en cas de non respect de la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE

Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie SCHELSTRAETE

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET